Jeudi 20 janvier 2022

P9_TA(2022)0002

Nomination d'un membre de la Cour des comptes — Jan Gregor

Décision du Parlement européen du 20 janvier 2022 sur la nomination proposée de Jan Gregor à la fonction de membre de la Cour des comptes (C9-0405/2021 — 2021/0802(NLE))

(Consultation)

(2022/C 336/06)

Le Parlement européen,

— vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0405/2021),

— vu l'article 129 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0002/2022),

A. considérant que, par lettre du 5 novembre 2021, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la nomination de Jan Gregor à la fonction de membre de la Cour des comptes;

B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 10 janvier 2022, à une audition du candidat, au cours de laquelle le candidat a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. rend un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Jan Gregor membre de la Cour des comptes;

2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.